11 Juin, 1847.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La *Revue Canadienne* publie un *Album littéraire et musical*, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie. Progrès.

Vol. IV. No. 18

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(*Payable d'avance.*

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	£1 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	£1 0
Aux deux publications réunies,	£1 10

Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion,	2s.-6 d
Dix lignes et au-dessous, première insertion,	3s.6d.
Au-dessus par ligne,	3d.

Toute insertion subsequente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LE PETIT BOSSU.

Esquisse de mœurs sous le Consulat.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(*Suite*).

LA LAITERIE.

—N'est-ce point un rêve !.... la fille du général Desparville.... et la mère Bloquet dans cette laiterie !

—C'est monsieur Taquinet....—Le clerc de M. Moulinard....

—Oui, mesdames, en personne, pour vous servir, Hercule Taquinet... Oh ! je ne suis pas changé, il y en a qui diraient malheureusement, mais moi, j'y suis fait, et je me trouve très-bien. Mais vous, mademoiselle Adolphine....; avec des vaches et la mère Bloquet.... Je n'y conçois rien...., et cet air triste, cette pâleur....

—N'avez-vous donc pas appris le malheur qui m'a frappée ?....

—Mon Dieu, mademoiselle, il n'y a que fort peu de temps que je sais cela. Figurez-vous que j'arrive d'Allemagne.... J'arrive à l'instant *pedibus cum jambis*...., ce qui veut dire que je n'allais pas en chaise de poste. J'ai quitté la diligence à huit lieues d'ici. Ma foi, je ne pouvait plus y tenir ; j'étais trop gêné. il y avait une nourrice qui berçait son enfant sur mon dos, ça devenait très-fatigant pour moi ; j'ai préféré faire le reste de la route à pied, d'autant plus que mon bagage n'est pas lourd.... Deux chemises, six faux cols et trois chaussettes.... Voilà....

—Et qu'allez-vous donc faire en Allemagne, monsieur Taquinet ! dit Mme Bloquet. Recueillir une succession ?

—Hélas ! non, j'aurais mieux aimé cela.... J'étais allé.... Vous allez rire.... J'étais allé pour me marier....

—Et la personne ne vous a pas plu....

—Si fait ! au contraire ! elle me plut beaucoup.... Mais quand je me suis retourné...., bien le bonsoir....,elle était partie comme une fusée.... Et voilà comment mon mariage a fondu !.... ce qui ne m'a pas empêché de rester six mois en Allemagne, parce que j'adore la valse et la choucroute. Mais c'est trop nous occuper de moi. Serait-il vrai, mademoiselle, que le général Desparville ait été impliqué dans une conspiration !..

—Oui, monsieur, arrêté il y a six mois... Sans doute il est toujours prisonnier, et on ne lui permet pas de me donner de ses nouvelles....

—Depuis six mois, dites-vous, le général est en prison ?

—Sans doute.

Taquinet fronce son nez d'une singulière façon en disant :

—Voilà qui est fort, par exemple ! il me semble bien pourtant l'avoir rencontré en Allemagne...., il y a deux mois....

—Oh ! vous vous êtes trompé, monsieur, malheureusement il est prisonnier.

—Je n'ai pas cru me tromper, j'ai même voulu courir après lui...., j'avais à lui parler ; mais il allait trop vite pour moi qui étais à pied.... pas moyen de le rejoindre.

—Hélas ! ce n'était pas lui.

—Et son aide de camp ?

L'étonnement de Taquinet redouble en apprenant que Gustave a disparu en même temps que le général. Enfin, on lui conte tout ce qui s'est passé, et les deux femmes lui font un éloge pompeux de la conduite de M. Moulinard à leur égard.

Le petit bossu se tape sur le genou droit, en s'écriant :

—Mon patron, un homme généreux ! décidément, je n'y suis plus du tout ! Est-ce que depuis que j'ai quitté la France il s'y serait fait des miracles ? Mais enfin, mademoiselle, vous êtes riche, vous n'avez nullement besoin des bienfaits de M. Moulinard. Le jour même où le général a été arrêté, je lui ai remis un bon de trois cent mille francs provenant de la vente de ses terres...—J'ignorais cette circonstance, monsieur ; mais alors, mon père a cette somme, à moins qu'on ne la lui ait enlevée et mise sous le séquestre. Ah ! ce n'est pas sa fortune que je regrette ; mais que du moins on me réunisse à mon père..., car... ils ne l'ont pas tué ; n'est-ce pas monsieur ?

—Tout ceci n'est pas clair ! murmure Taquinet ; n'importe, ne vous désolez pas, mademoiselle. D'abord, votre père n'est pas mort, je vous en réponds.... comme de ma bosse !... Quant à partager sa captivité...., ce serait peut-être difficile. J'ai toujours dans l'idée que je l'ai rencontré en Allemagne. Mais fiez-vous à moi.... Je remuerai ciel et terre pour savoir ce que sont devenus le général et son aide de camp....

—Ah ! monsieur ! dit Adolphine, vos paroles me rendent de l'espoir.... Mais arrivant de voyage, vous devez avoir besoin de prendre autre chose que du lait.

—Ma foi, j'avoue que je mangerais volontiers un morceau.... de la moindre des choses, avec un verre de n'importe quoi...., si vous en avez pourtant.

La veuve Bloquet court préparer le repas du voyageur, et Adolphine sort avec elle pour l'aider. Taquinet s'étend dans un grand fauteuil, se repose avec délices et se gratte le nez en se disant :—Il y a une foule de mystères dans tous cela... Ces deux hommes disparus... ce notaire bienfaisant....ces trois cents mille francs dont il n'est plus question..; c'est embrouillé..,mais je trouverai le fil....; je ne suis pas bossu pour des prunes ! qui dit bossu, dit spirituel.... Et il y a des gens qui ont l'air de nous plaindre !... Pauvres chrétiens ! il devraient bien plutôt nous envier !.... Ah ! bon...., voilà de l'orage ! de la pluie !.... j'aime ça quand je suis à l'abri. On se dit les autres sont mouillés, moi, je ne le suis pas....; hi ! hi ! hi !.... c'est amusant ! on ne mettrait pas un chien dehors.

Mais la porte d'entrée vient de nouveau de s'ouvrir, et M. Moulinard paraît avec un rillard qui fait la tulipe ; car du temps du consulat le parapluie à canne n'était point encore connu.

Le notaire entre en jurant après le temps, parce qu'il se croit seul. Taquinet se retourne, le reconnaît et s'écrie : —Tiens ! moi qui disait qu'on ne mettrait pas un chien dehors...., et voilà le patron !

—Taquinet ! dit Moulinard ; mon ancien clerc ....Comment, vous voilà de retour ?—Oui, patron ; il n'y a pas une heure que je suis à me reposer ici avant de faire mon entrée solennelle dans Paris....Je ne sais pas encore sous quelle porte je veux passer ; il m'en faut une grande. je suis resté un peu longtemps en Allemagne, mais je courais après une femme que je n'ai jamais pu attrapper ; et puis vous m'aviez donné carte blanche.—Vous auriez pu rester davantage, cela m'était absolument égal.—Vous êtes bien bon ; mais je connais trop mes devoirs. En arrivant à Paris, je vais sur-le-champ retourner à l'étude et me réinstaller dans ma besogne.

—Mon cher monsieur Taquinet, j'en suis bien fâché, mais votre place est occupée : j'ai pris un autre clerc, et je le garde.. Il mange moins que vous, et il n'est pas bossu, c'est tout bénéfice.

Taquinet se monte sur ses pointes en s'écriant :

—Quoi ! vous avez disposé de ma place ! mais c'est affreux, c'est indigne ce que vous faites-là.... Après m'avoir promené seize ans en me promettant de me céder votre étude.

—Je vous la céderai toujours si vous avez des fonds.... Est-ce que vous êtes marié ?

Le notaire avait dit ces derniers mots d'un ton tant soit peu railleur ; cela exaspère encore le petit bossu, qui, pour produire plus d'effet, se décide à monter debout sur une chaise d'où il se met à crier en gesticulant.

—Non, monsieur, je ne suis pas marié !.... vous le savez bien !....vous étiez sûr que je ne trouverais pas de femme....Et me berner ; mais tant mieux, après tout....Ah ! je ne suis plus votre premier clerc ! parbleu ! n'est-ce pas une si belle place pour qu'on la regrette ?.... logé dans une soupente....qu'il faut atteindre avec une échelle...., et se coucher sans feu ! sans chandelle, quand on a déjà le ventre vide. —Monsieur Taquinet....—Ah ! vous ne m'imposerez pas silence ! je ne suis plus sous votre dépendance ! j'ai le droit de vous dire une foule de choses, et j'en userai.—Q'entendez-vous par là, monsieur ?

—J'entends, d'abord, que Mlle. Adolphine ne doit pas avoir besoin que vous lui fassiez du bien, parce qu'elle doit être riche, Mlle. Adolphine..., parce qu'elle doit avoir trois cent mille francs, Mlle. Adolphine....!

Le notaire devient verdâtre ; mais il s'efforce de cacher son trouble en répondant :

—Monsieur, vous savez bien que j'ai rendu cette somme au général, c'est vous-même qui la lui avez remise...., et je possède son reçu.

—Oui, oui, je sais tout cela. C'est pour ça que je dis que Mlle Adolphine doit être riche..., vu que son père n'a pas dû emporter son argent en prison....

—Est-ce que je sais, moi, ce que le général a fait de son argent !.... On l'a arrêté...., sa fille était dans la misère...., je me suis saigné pour l'en tirer.

—Vous vous êtes saigné...., voilà ce qui m'étonne ! vous n'aimiez pas à être saigné. Enfin, c'est égal...., le Temps est un *grand maigre !* comme dit cet autre.... Me voilà libre...., je vas me créer une occupation...., démasquer les fripons...., hein...., qu'en dites-vous ?.... me voilà de la besogne assurée pour le restant de mes jours.... Tiens, c'est drôle, vous ne riez pas !.... Mes parents se sont obstinés à me faire faire mon droit, ça leur a bien réussi ! j'ai envie de louer des ânes.... Ce n'est pas pour vous oublier que je ferai ça !.... En attendant, comme on a eu la bonté de me proposer à souper ici, je vais manger, je vais me régaler....,et ma foi, en France, il y a seize ans que ça ne m'est arrivé ; juste le temps que j'ai passé chez vous. Sans adieu, patron, car j'espère vous revoir....

—Je n'y tiens pas, monsieur.

—C'est apparemment pour cela que j'y tiens moi.

Taquinet laisse là le notaire qui est fort mécontent d'avoir retrouvé son ancien clerc dont il redoute la méchanceté ; mais il n'en est pas moins décidé à poursuivre l'accomplissement de son projet.

(*A continuer.*)

NÉGOCIATION MINISTÉRIELLE.

Memorandum de Son Excellence le Gouverneur-Général auquel on réfère dans les pages qui suivent.

"*Memorandum Confidentiel.*"

Le gouverneur-général désire sincèrement, que dans l'administration des affaires de la province, les intérêts et les sentiments de la partie importante de ses habitants qui est d'origine Française, rencontrent toute l'attention et la considération possible.

Ce serait en conséquence pour lui un sujet de grande satisfaction, s'il avait les moyens de comprendre dans son conseil exécutif quelques-uns de ces messieurs jouissant à un haut degré de l'estime et de la confiance de cette classe.

Il a raison de croire que dans les circonstances actuelles on pourrait atteindre ce but avec grand avantage pour le public, et à des conditions équitables tant pour eux que pour les membres du présent conseil.

Le gouverneur-général respecte trop sincèrement les messieurs auxquels il s'adresse pour demander leur assentiment à aucune proposition comportant un sacrifice de principes. Mais en les invitant à examiner la possibilité d'effectuer un arrangement comme celui qu'il suggère, et de lui faire la faveur de lui communiquer leurs sentiments là-dessus, il désire exprimer le ferme espoir qu'il entretient que l'on fera céder les objections fondées sur des différends de parti ou de personnes (s'il en existe) aux exigences du patriotisme et du devoir public.

Monklands, 23 *février*, 1847.

RÉSUMÉ

De ce qui s'est passé entre MM. Papineau et Caron, depuis le 12 mars au 6 avril, 1847, au sujet d'une négociation relative à un arrangement ministériel, entamée le 12 mars à Québec, entre les deux messieurs ci-dessus, et continuée à Montréal, par M. Caron avec M. Cayley, depuis la dernière de ces deux dates.

Le 12 mars, 1847, M. Papineau donne à M. Caron, à Québec, communication d'un certain Memorandum de Son Excellence le gouverneur général, ayant pour but de constater la possibilité de former un arrangement, au moyen duquel, on pourrait faire entrer dans le conseil exécutif de la Province, quelques personnes d'origine Française, jouissant de la confiance de leurs compatriotes.

M. Caron fut informé que ce document avait antérieurement été communiqué à M. *Morin*, à Montréal, et que ce monsieur n'avait pas cru pouvoir donner suite et effet à cette communication ; que l'on avait eu raison de croire que M. Morin, avant de donner sa réponse, n'avait pas eu le temps de consulter à Québec sur le sujet ; que sous cette impression, et afin de donner à cette ville et au district de Québec, l'occasion de se prononcer sur cette importante question, lui M. Papineau, avait été autorisé à y apporter ce Memorandum, et à le communiquer à qui il serait trouvé convenable de le faire ; que c'était dans cette vue qu'il avait montré d'abord et ensuite laissé entre les mains de M. Caron, jusqu'au lendemain, le papier en question, afin qu'il pût le faire voir à ses amis ; mais qu'il ne devait pas sortir de sa possession, qu'il n'en devait pas être pris copie, et qu'il serait remis à M. Papineau, avant son départ de Québec.

M. Caron fut informé que cette démarche avait été adoptée, afin de voir si, sous les circonstances, il était possible de trouver les moyens de réaliser les intentions de Son Excellence, si elles étaient approuvées.

Après cette explication, il fut entendu que le lendemain dans l'après-midi, M. Caron dirait à M. Papineau ce qu'il aurait à lui répondre sur le sujet.

Ce Memorandum laissé entre les mains de M. Caron fut par lui communiqué à quelques personnes, à autant qu'il lui fut possible d'en rencontrer jusqu'à l'heure du rendez-vous qu'il avait donné à M. Papineau. Ce dernier s'étant présenté, M. Caron l'informa verbalement, que sous le peu de temps qu'il avait eu, et que sans consulter plus de personnes qu'il n'avait pu faire, il lui était impossible d'émettre une opinion sur la possibilité de l'arrangement que Son Excellence avoit en contemplation ; et pour éviter tout mal-entendu, M. Caron remit à M. Papineau une note qui devait être regardée comme contenant tout ce que M. Caron avait à répondre à la communication qui lui avait été faite. Cette note en substance reconnait les bonnes intentions de Son Excellence envers la partie de la population qui est d'origine Française ; dit qu'il sera bien-aise s'il peut aider à leur donner suite, mais ajoute qu'il n'a pas les informations nécessaires pour émettre une opinion sur la possibilité de conclure un arrangement qui aurait ce résultat. Avec cette note le Memorandum de Son Excellence fut remis à M. Papineau, qui repartit de Québec le jour suivant. Quelques jours après, M. Caron reçut une lettre de M. Papineau, contenant le même Memorandum qui lui avait été montré à Québec, et l'informant que depuis, lui M. Papineau, avait reçu autorisation de Son Excellence de renvoyer ce papier à M. Caron, qui pouvait le garder et en faire l'usage qu'il croirait convenable pour atteindre la réalisation des intentions y exprimées.

Cette communication a été accusée purement et simplement par M. Caron dans une note qui réfère à sa première, mais n'y ajoute rien.

Depuis, M. Caron a reçu de M. Papineau une nouvelle lettre, qui a été cause de son voyage à Montréal, dont le résultat se trouve consigné dans un second *Etat de faits* qui accompagne le présent.

EXPOSÉ

De ce qui s'est passé à Montréal, les 7 et 8 avril, 1847, par l'entremise de M. Caron, au sujet de la négociation ministérielle entamée à Québec le 12 mars dernier avec lui, par M. Papineau, et continuée à Montréal entre MM. Cayley et Caron.

Arrivé à Montréal le 6, M. Caron s'est présenté le 7 au Bureau du gouvernement, et, vu l'absence de M. Papineau, qui était allé à la campagne, a demandé une entrevue avec quelqu'un des membres de l'administration. M. Cayley, lui fut indiqué comme la personne avec qui la négociation devait être continuée, et le même jour, l'entrevue demandée eut lieu entre lui et M. Caron.

Dans cette occasion M. Caron expose en substance, que la lettre qu'il avait reçue de M. Papineau, en date du 1er avril courant, était de nature à requérir des explications, avant qu'il lui fut possible d'y répondre ; que c'était dans la vue de les obtenir qu'il était venu à Montréal, et qu'il avait sollicité cette entrevue ; que cette lettre contenait deux offres ou propositions distinctes : la première, référant au Memorandum de Son Excellence, et à une autre lettre de M. Papineau, pouvait se résumer comme suit :

"Au moyen des situations de président du "conseil exécutif, de procureur-général de la "partie Est de la province, et de commissaire "des terres, qui sont mises à votre disposition, "et à celle de vos amis, vous sera-t-il possible "de trouver des personnes de votre origine, ou "jouissant de sa confiance, qui consentiront à "entrer dans l'administration, sous les termes "et pour les fins mentionnés dans le Memoran-"dum de Son Excellence, dont vous avez co-"pie."

La seconde :

"Voulez-vous vous-même accepter une de "ces situations, celle de Président du Conseil "Exécutif."

Que pour répondre à ces deux demandes, Mr. Caron désirait avoir des réponses catégoriques, aux questions suivantes qu'il avait rédigées par écrit pour éviter tout mal entendu.

1o. Il n'y a de vacant sur les trois situations offertes, que celle de président du conseil, les deux autres étant encore occupées ; l'on demande si ceux qui les contiennent et qui doivent les quitter, seront ou non autrement pourvus sous le gouvernement, et dans le cas où ils le devraient être, comment le seront-ils ?

2o. La personne qui occupe actuellement la situation Bas-Canadienne qui ne nous est pas offerte, doit-elle continuer à occuper cette situation, ou sera-t-elle changée ?

3o. Pour la formation de l'arrangement en question, laissera-t-on a quelqu'un la liberté et le soin de proposer les noms de ceux qui doivent en faire partie, et à qui laissera-t-on ce soin ?

4o. En soumettant ces noms, y a-t-il quelqu'un ou quelques-uns qu'il serait inutile de proposer ; si c'est le cas, quels sont ceux-là ?

5o. Dans le personnel de l'arrangement, est-il absolument nécessaire que je compte pour un ?

Mr. Caron a observé que ces questions étaient posées dans la vue de le mettre en état de répondre à la première proposition (celle relative à l'arrangement général ;) que pour répondre à la seconde proposition (celle qui le regardait personnellement) il désirait une réponse aux deux questions suivantes :

1o. Avec la situation que l'on me destine, (la présidence du conseil) retiendrai-je celle que j'occupe maintenant (celle d'orateur du conseil législatif) ?

2o. Entend-on que je prenne la situation de président du conseil en tous cas, soit que l'arrangement en contemplation ait lieu, soit qu'il ne réussisse pas ?

M. Cayley ayant observé que quoiqu'il fut à peu près préparé à répondre à ces diverses questions puisqu'elles avaient été mises par écrit, il désirait en obtenir copie, afin de pouvoir donner ses réponses aussi par écrit.

La copie demandée lui ayant été fournie, quelque temps après, M. Cayley a remis à Mr. Caron les réponses suivantes :

(*Traduction.*)

1o. M. Papineau dans sa lettre à Mr. Caron du 1er Avril, met, sans conditions, sa charge de commissaire des terres de la couronne, à la disposition de M. Caron et de ses amis, s'ils acceptent office.

La vacance dans la charge de procureur-général Est, aura lieu en élevant M. Smith au banc.

2o. Sur l'acceptation par M. Caron et ses amis des charges qu'on leur propose, la septième charge sera mise à la disposition de Son Excellence pour être remplie avec l'avis des six autres conseillers.

3o. Par M. Caron, à qui la lettre de M. Papineau est adressée.

4o. L'offre qui a été faite par M. Papineau à M. Caron et à ses amis, est basée sur l'invitation faite aux canadiens français par le gouverneur-général, laquelle ne contenait aucune exception.

6o. Oui. On contemple dans l'arrangement actuel, que l'orateur du conseil législatif soit un membre du gouvernement.

6o. On contemple que la charge exécutive que doit accepter M. Caron, soit tenue conjointement avec celle d'orateur.

7o. On ne peut répondre à cette question, la présente négociation pendante.

Ces réponses ayant été remises à M. Caron par M. Cayley, il fut réglé qu'il y aurait une autre entrevue entre eux le lendemain matin.

Cette seconde entrevue a eu lieu tel que convenu. M. Caron a constaté que M. Cayley n'avait rien à ajouter ni à changer aux réponses par lui données la veille.

M. Caron a dressé, après cette entrevue, le détail de ce qui s'était passé entre M. Cayley et lui ; ce détail a été approuvé par M. Cayley, et est ce qui précède.

(*Traduction.*)

Dans une entrevue finale qui eut lieu dans la matinée du 9 Avril, M. Cayley avait insisté sur une décision prompte pour des considérations d'une nature publique. M. Caron observa qu'il pourrait y avoir quelques difficultés à raison de ce que d'après les termes de la proposition, on ne devait faire aucune nomination pour remplir le septième siége jusqu'à ce que les messieurs représentant les intérêts canadiens français eussent accepté office, les liant par là à un choix dans lequel il serait possible qu'ils ne concourussent pas.

Ce à quoi M. Cayley répondit, en remarquant que nulle difficulté de cette nature n'avait été élevée par ses collègues ou lui-même dans l'invitation faite à M. Caron de nommer à certaines charges, mais qu'il prinit M. Caron d'observer que quoique l'invitation fût finale de la part des membres du gouvernement, rien n'empêchait M. Caron et ses amis, de faire une contre-proposition qui, dans leur opinion pût atteindre le but indiqué dans le Memorandum de Son Excellence.

Montréal, 9 *avril*, 1847.

Monsieur,

Je pensais partir ce soir, je n'ai pu le faire ; le délai m'a fourni le temps et l'occasion de consulter ici plus que je n'avais pu le faire, occupé comme je l'avais été depuis mon arrivée en cette ville.

Désirant, comme je vous l'ai dit ce matin, d'en venir à une conclusion le plutôt possible, je dois vous dire que sous un bien court délai, je pourrais vous donner une réponse sur l'affaire qui nous a occupés depuis quelques jours, si vous pouviez me dire par un *oui* ou un *non*, si l'élévation de M. Smith sur le banc est une condition sans laquelle l'arrangement auquel nous avons travaillé devient irrévocablement impossible.

Je pars demain matin à quatre heures, je ne puis retarder mon départ, sans cela je le ferais volontiers.

Ayez donc la bonté de me faire tenir une réponse à cette note par la poste de demain.

Dans cette attente je me souscris, avec beaucoup d'estime et de considération.

Monsieur,
Votre très humble et
Très obéissant Serviteur,

(Signé) ED. CARON.

L'honorable M. Cayley.

(*Traduction.*)

Montréal, 10 avril, 1847.

Monsieur.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 9 avril, mais que je n'ai reçu malheureusement qu'après quatre heures cet après-midi.

En réponse à votre question, si l'élévation de M. Smith au banc est une condition essentielle de l'arrangement proposé, j'ai l'honneur de déclarer qu'on ne se propose pas de rendre vacante la charge de procureur-général, par aucun autre moyen que l'élévation de ce monsieur au banc.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé) W. CAYLEY.

L'honorable R. E. Caron,
etc., etc., etc.

Québec, 13 avril, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 10 répondant à la mienne du 9 du courant ; en le faisant je profite de l'occasion pour vous dire que je procède avec toute la célérité possible à amener à une conclusion l'affaire qui nous a occupés dernièrement, et à laquelle note en question fait allusion, et aussi